

Attestation vétérinaire

Le samedi 3 décembre 2016 à 16h30, j'ai été appelé par l'association « Urgence et maltraitance animale » pour me signaler la présence d'un cochon encore vivant dans un bac d'équarrissage, non loin d'un élevage qui semble être le propriétaire de l'animal. Je conseille à la jeune fille que j'ai au téléphone de contacter l'éleveur propriétaire de ce cochon, afin d'en savoir un peu plus sur les raisons de cet acte, et surtout me valider le passage pour vraisemblablement euthanasier l'animal.

Après m'être entretenu personnellement avec _____, je me rends vers 18h au lieu dit _____ et découvre l'animal gisant au milieu de ses sécrétions urinaires et fécales, au fond d'un bac d'équarrissage laissé presque à l'abandon dans un fossé. Celui-ci était en décubitus latéral, dans un bac plus court que la longueur de l'animal, accentuant la souffrance de ce dernier malgré son décubitus.

Je décide alors de renverser le bac pour en extraire l'animal afin de l'examiner et prendre une décision en conséquence. Celui-ci était en hypothermie sévère (thermomètre ne déclenchant pas, avec un minimum de déclenchement à 34 °C!) avec des ecchymoses et des suffusions sanguines sous-cutanées massives, en faveur de signes agoniques sévères. Les muqueuses étaient congestionnées et les yeux révulsés, soulignant l'état de choc sévère et les séquelles neurologiques irrémédiables de l'animal.

Sans hésiter, je prends la lourde décision d'euthanasier l'animal, par injection létale de 50 mL de T61 par voie intracardiaque, la veine jugulaire rendue difficile à ponctionner, en raison d'une déshydratation sévère de l'animal.

Ce dernier décède quelques secondes après l'injection, mettant un terme à une agonie et une souffrance insupportables.

Ce document a été envoyé à l'association « Urgence et maltraitance animale » ce jour, pour servir et faire valoir ce que de droit.